

VIVRE A MOUTHIER

Sur Boëme

BULLETIN

d'information locale
édité sous la
responsabilité
du
Conseil Municipal
de
Mouthiers sur Boëme

N° 154

Décembre 1996

Le mot du Maire

Le Syndicat d'Aménagement d'Eau Potable (SAEP) s'est réuni dernièrement pour faire le point sur les futures conditions d'alimentation des communes dont il a la charge (Claix, Mouthiers, Nersac, Plassac, Rouillet St Estèphe, Vœuil et La Couronne pour partie).

Toute ces collectivités sont actuellement alimentées par la source de Forge située sur notre commune.

1. Les périmètres de protection d'une source d'eau potable sont liés à certaines obligations et interdictions d'exploitation. De nombreux aménagements seraient nécessaires à Mouthiers pour la mise aux normes des zones concernées.

2. Les nouvelles réglementations de la loi sur l'eau, applicables en 2002, vont entraîner la mise en place d'usines de traitement pour les nitrates et les pesticides, afin d'obtenir une qualité supérieure à celle d'aujourd'hui.

Ces deux points vont faire l'objet d'études très précises quant au coût nécessaire pour leur mise en place.

Si celui-ci s'avérait trop élevé, le Syndicat pourrait alors envisager une alimentation auprès du Montmorellien, puisqu'un forage a été récemment réalisé dans cette région. Celui-ci fait état d'un débit d'eau de grande qualité de 400 m³/heure.

Les deux études citées plus haut vont donc être menées conjointement avec une troisième, qui doit permettre de chiffrer le coût d'installation de canalisations de la source du Montmorellien jusqu'au point de distribution actuel à Forge.

Après analyse des diverses options proposées, le SAEP, devra se prononcer sur le choix de l'investissement à réaliser afin d'améliorer la qualité de l'eau de consommation courante, tout en assurant des possibilités d'alimentation suffisantes pour tout le secteur concerné.

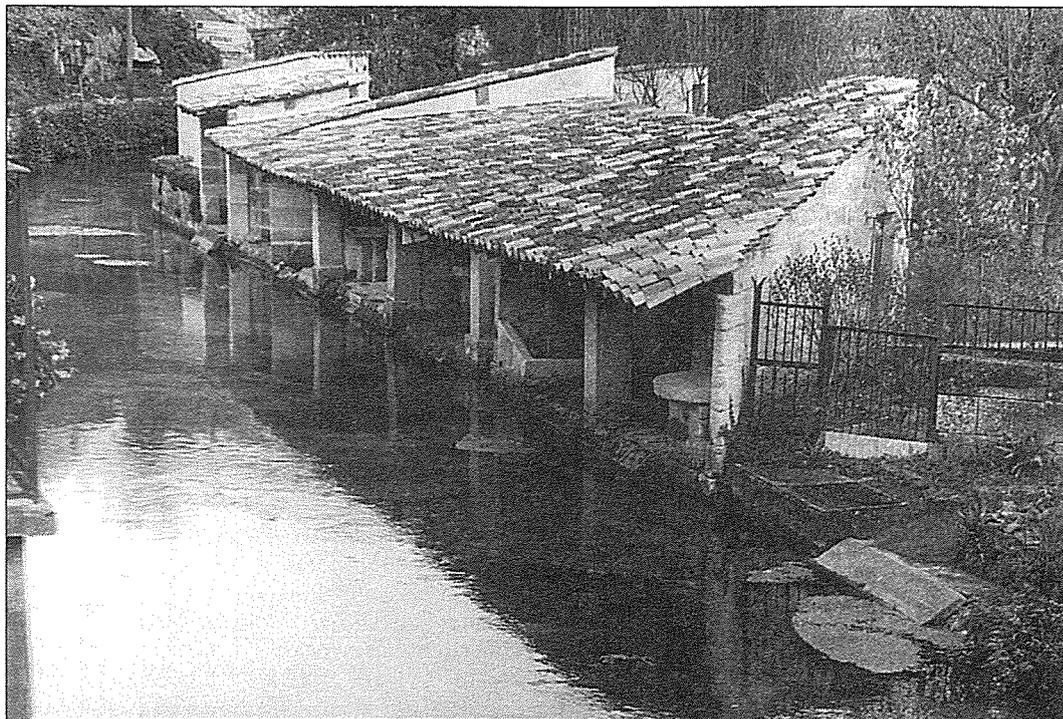


Photo Alain FORTE

Les lavoirs seront inaugurés le 7 décembre à 11 h (voir p 7)

Sommaire

Le Conseil Municipal	p 2
Gros Plan :	p 3
Parlons-en	p 3
Rencontre	p 4
MJC Centre Social Infos-	p 5
Centre de Loisirs	p 5
La Crèche Familiale	p 5
Sentiers de Boëme	p 6
Spectacle Cœur Vert	p 6
Comité des Fêtes	p 7
Agenda	p 8
Etat Civil	p 8
Mots croisés	p 8

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Présents : Mesdames FORGERON, MENEGHINI, PORTE, MANANT, DISCOUR, VALLAT
Messieurs : TAMAGNA, GERVAIS, VINSONNAUD, CARRIER, BARBE, BOSSARD, LE TURDU, BREGEAS, BOUREAU, REVEREAULT, PONTINI

Absents excusés :
M.MOREAU (mandat à M. BOUREAU).

I. AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les diverses négociations qui ont eu lieu entre la commune et M. De Beaucé pour l'acquisition d'un terrain à l'agrandissement du cimetière.

Le Conseil Municipal accepte à 17 voix pour et 1 abstention la dernière proposition faite par le propriétaire, soit l'achat dudit terrain pour la somme de 30 000 F.

II. TARIFS ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 1997, les tarifs de l'assainissement ce qui porte :

- le prix de la redevance à 7,52 F le m³
- le prix de la taxe de raccordement à 3 015 F.

III. QUESTIONS DIVERSES

• Chauffage Ecole et Future Mairie

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour le financement :

- d'un diagnostic thermique sur le chauffage de l'école primaire
- d'une étude de faisabilité sur le chauffage de la future mairie.

• Crèche familiale

Pour les inscriptions futures, le Conseil Municipal décide d'appliquer aux familles extérieures à la commune, le tarif couvrant en totalité le coût de revient réel. Exceptions seront faites pour les familles extérieures dont l'un des parents travaille sur la commune. Dans

ce cas, le tarif actuel reste inchangé, à savoir majoration de 25 % par rapport aux familles de la commune.

• Columbarium

Le Conseil Municipal décide de contacter diverses entreprises spécialisées pour l'obtention de devis estimatifs en matière de construction d'un columbarium dans le cimetière communal.

• FLES

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 4 abstentions, d'adhérer au Fonds Local Emploi Solidarité de l'arrondissement d'Angoulême, afin d'offrir aux Contrats Emploi Solidarité un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

• Pays d'Art et d'Histoire - Patrimoine

Les deux délégués communaux sont chargés d'étudier le dossier "Visites Epicuriennes", qui sera revu lors de la prochaine réunion du Conseil.

• Affiche des Présidents de la République

A 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de passer commande d'une affiche (48x68) représentant tous les présidents de la République de 1792 à 1995.

• Vérification des Equipements Sportifs

Le Conseil Municipal choisit le Bureau d'Etudes "VERITAS" pour procéder à la vérification de la stabilité et de la solidité des équipements suivants : buts de football, buts de basket et buts de handball, comme l'exige le décret du 4 juin 1996.

• Demande aide pour voyage scolaire

Une demande d'aide pour un voyage scolaire est refusée par le Conseil Municipal, cette demande n'entrant pas dans les cas subventionnés d'ordinaire par la commune.

• Commissions Intercommunales

Rappel de la composition des différentes commissions de travail de l'Intercommunalité.

Délégués de la commune :

- Commission ordures ménagères : M. Révereaumont et Mmes Vallat et Porte.
- Commission voirie : MM Brégeas, Tamagna, Boureau, et Mme Porte
- Commission secours incendie : Mme Vallat
- Commission économique : MM Révereaumont, Barbe, Tamagna
- Commission sociale et culturelle : Mmes Forgeron, Discour, Manant, Lathière, et Porte, MM Vinsonnaud, et Le Turdu.

• Ordures ménagères

Dans le cadre de l'Intercommunalité et dans un souci de cohérence entre les quatre communes, le Conseil Municipal décide de se retirer du SMITOM (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) et d'adhérer au SIROMPEGA (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la Périphérie Est du Grand Angoulême).

AVIS : ENQUÊTE PUBLIQUE

sur l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Le maire de la commune de Mouthiers sur Boême (Charente) prévient ses administrés qu'en exécution d'un arrêté de M. le préfet de la Charente, en date du 8 novembre 1996, il sera ouvert une enquête publique sur la demande présentée par la Société CESAR-FAFAURE, "Le Got" 24550 MAZEYROLLES, pour l'exploitation d'une carrière de grès ferrugineux située à Mouthiers sur Boême (Charente) aux lieux-dits "Les Vignes des Hunauds", "Boisgimon".

A cet effet, le dossier concernant cette

demande sera déposé au secrétariat de la mairie de Mouthiers sur Boême, où toute personne pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, soit un mois, du 9 décembre 1996 au 9 janvier 1997 inclus, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, et adresser toute correspondance à la mairie.

M. Lionel MOREAU, domicilié, 69, rue de la République 16470 St Michel d'Entraygues est chargé des fonctions de commissaire-enquêteur. Pendant la

durée de l'enquête, il sera présent à la mairie de Mouthiers aux jours et heures suivants pour recevoir les observations et réclamations qui pourront être faites :

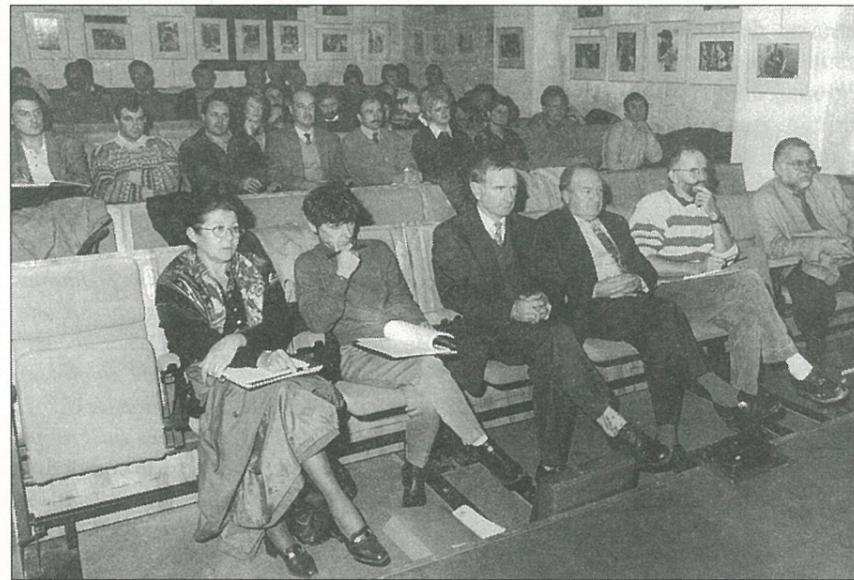
- lundi 9 décembre 96 de 9 h à 12 h
- mercredi 18 décembre 96 de 14 h à 17 h
- lundi 23 décembre 96 de 9 h à 12 h
- lundi 30 décembre 96 de 14 h à 17 h
- jeudi 9 janvier 97 de 14 h à 17 h

Les déclarants seront requis de signer leurs déclarations, lesquelles seront consignées au registre d'enquête.

GROS PLAN : Le Fonds Local Emploi Solidarité

Cela fait huit ans qu'existent les C.E.S. (Contrat Emploi Solidarité). Ces contrats de travail aidés permettent l'embauche pour un mi-temps minimum, rémunéré en fonction du SMIC. Les employeurs qui peuvent signer ces contrats sont les collectivités locales, les associations, les établissements publics (hôpitaux, lycées, collèges...). La particularité des C.E.S. est d'offrir une formation aux titulaires de ces contrats. Les frais de cette formation, faite en dehors des horaires de travail du contrat, sont pris en charge par l'État sur la base maximum de 400 heures à 22 F. Malgré cette aide, de nombreuses personnes en C.E.S. ne bénéficiaient pas de cette formation en raison de l'incapacité de leur employeur à organiser un parcours utile de formation adaptée aux besoins du salarié.

C'est pourquoi localement, comme à ANGOULÊME, un service, le F.L.E.S. prend en charge cette démarche. Après analyse des besoins de formation du salarié en C.E.S., le FLES recherche et négocie les conventions de formation avec les organismes spécialisés de formation. Il initie des stages qui répondent à des besoins communs à plusieurs C.E.S., et continue souvent le suivi après la fin des contrats.



Les élus de la Communauté planchent sur les propositions du Conseil Général en matières d'ordures ménagères (Photo Alain PORTE)

PARLONS-EN...

Parce que trois personnes sur quatre en activité, habitant Mouthiers, travaillent dans l'une des communes du district d'Angoulême, parce que l'essentiel de la consommation des monastériens s'effectue dans la zone de chalandise du grand Angoulême, parce que les grands équipements, de transports, sportifs, culturels, sont implantés dans l'agglomération d'Angoulême, certaines voix se font entendre pour inclure Mouthiers dans une structure intercommunale d'un pays d'Angoulême.

Leurs observations sont justes mais leurs conclusions sont précipitées :

Mouthiers a fait le choix d'un parcours commun avec Rouillet, Sireuil et Vœuil. Nous sommes attachés à ce travail commun. Déjà des actions prennent appui sur un partenariat actif avec des institutions angoumoises comme la Mission Locale, les chambres consulaires, la scène nationale "Les Plateaux", et bien d'autres.

Faisons donc d'abord l'expérience communautaire en restant ouvert à des collaborations ponctuelles qui donneront un sens véritable à une coopération élargie au bassin de vie d'Angoulême.

INTERCOMMUNALITE

La part des Ordures ménagères est très importante puisqu'elle représente 40 % du budget de fonctionnement de la Communauté.

D'où la nécessité de suivre attentivement les différents composants de cette dépense afin de limiter la part de recettes, celle qui provient de la taxe ou de la redevance payée par chaque foyer.

Héritage de la situation antérieure à la création de la communauté, la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers était gérée par deux syndicats intercommunaux. Pour Mouthiers, Rouillet et Sireuil, c'est le SMITOM¹ de Cognac. Quant à Vœuil, c'est le SIROMPEGA². Outre l'étrangeté de cette double appartenance syndicale pour notre communauté qui se compose de seulement quatre communes, cette situation rendait difficile tout accord avec l'un ou l'autre des syndicats pour, par exemple, réaliser une déchetterie ouverte aux habitants des quatre communes.

C'est pourquoi la commission O.M. animée par Jacky Lelong, maire-adjoint de Vœuil, a négocié avec le SIROMPEGA. De ce travail est ressortie la proposition suivante :

- les quatre communes de la communauté en adhérant au SIROMPEGA bénéficieront de prestations identiques à celles en cours.
- une déchetterie sera créée en 1997 sur une des communes de la communauté afin d'augmenter la qualité des services déjà offerts par celle de Mouthiers. Cette déchetterie sera animée et gérée par du personnel spécialement formé.
- le SIROMPEGA prend l'engagement de proposer une embauche aux personnels de l'entreprise Société Charentaise de Voirie titulaire du marché de collecte jusqu'au 31 décembre 96.
- le coût global de la prestation du SIROMPEGA pour 97 fait apparaître une économie d'environ 130 000 F par rapport au budget 96.

La conséquence de cette adhésion au SIROMPEGA (dont le siège est à DIRAC), sera la sortie du SMITOM de Cognac pour notre commune, Rouillet et Sireuil.

¹ Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

² Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la Périphérie Est du Grand Angoulême

Parce que la vie communale est faite de toutes les activités humaines nous avons choisi d'ouvrir régulièrement cette rubrique à tous ceux dont l'activité personnelle, professionnelle, associative, municipale, participe au rayonnement de notre commune. Pour certains, ce rayonnement dépasse largement les limites locales. C'est notamment le cas aujourd'hui, pour ce qui concerne l'action d'un industriel, Bernard LIPPI, dont l'entreprise s'est taillée une solide réputation internationale.

Président du Conseil d'Administration de la Société PLASTIL, celle de "l'usine bleue", monsieur Bernard LIPPI partage la direction du groupe familial avec son frère Jacques LIPPI, PDG de la société LIPPI, celle de "l'usine verte". Le groupe compte 5 sociétés ; il réalise 150 millions de chiffre d'affaires et emploie 150 salariés, dont une petite centaine sur les sites de Mouthiers.

C'est en effet dans notre commune que se réalise, en 1978, la première extension de l'entreprise familiale. Quittant La Couronne, les ateliers de fabrication de grillage simple torsion intègrent un bâtiment industriel dont les volumes et les couleurs "ont été choisis pour s'intégrer dans l'environnement".

Dix ans et quelques extensions de l'usine verte plus tard, les perspectives de développement sur le marché en pleine extension des grillages soudés et plastifiés, conduisent à la création d'une nouvelle usine. C'est donc dans un nouveau bâtiment, bleu celui-ci, réalisé sous forme d'atelier relais construit à l'initiative de la municipalité, que s'implante la société PLASTIL.

En 1995, PLASTIL rachète l'atelier-relais mis à sa disposition par crédit-bail (voir bulletin municipal n°146). Fin 1996, c'est une extension de 1 000 m² qui est en cours. La société PLASTIL est en plein développement. Il s'agit alors, "à côté de la production de grillages traditionnels, d'apporter une offre en matière de système de clôture". Ainsi la société Plastil sera le fournisseur officiel du futur Stade de France à Saint Denis après avoir réalisé les grillages de plusieurs grands stades, (Lens, Troyes...)

C'est ainsi que le groupe LIPPI occupe désormais le second rang national dans son secteur, et fait partie des cinq européens où figure le n° 1 mondial. Conséquence de cette réussite industrielle, Bernard et Jacques LIPPI sont

conduits à assumer des responsabilités importantes au sein des organismes professionnels.

D'ailleurs, pour Bernard LIPPI, "le développement économique ne peut se faire que si les chefs d'entreprises participent aux décisions, donnent leur avis." C'est notamment dans le domaine de la formation qu'il s'investit, localement dans la CIFOP, ou régionalement dans l'Organisme Paritaire Agréé de Collecte des fonds de formation.



Fervent défenseur de l'apprentissage, il concrétise ses convictions en accueillant un jeune ingénieur en formation par apprentissage au C.E.S.I.⁽¹⁾. Sous la houlette du directeur de production, cet "apprenti-ingénieur" va ainsi participer à une étude interne générale portant sur le processus de plastification. "En analysant et en révisant notre processus industriel, nous nous assurons de conserver notre rang de leader. Car pour être à la pointe dans le métier, il faut se remettre en cause et rechercher la plus extrême qualité des produits. Pour nos clients, nous devons par exemple apporter une garantie de sécurité et de fiabilité, une sorte d'assurance contre la corrosion".

Ce souci de la société PLASTIL d'être à la pointe sur son marché, ne fait pas disparaître une autre des préoccupations de ses dirigeants : participer à l'insertion des jeunes en situation d'exclusion. C'est ainsi qu'elle accueille en permanence plusieurs jeunes en difficulté d'insertion. "Cela n'a l'air de rien, mais si toutes les entreprises agissaient ainsi, certaines difficultés vécues par les jeunes auraient peut-être disparu. Il s'agit donc d'accueillir des jeunes à qui nous voulons donner le bénéfice d'une véritable expérience de travail. Nous travaillons en partenariat avec l'Association pour le Travail Temporaire des Jeunes (A.T.T.J.), qui a une expérience d'une dizaine d'années en matière d'accompagnement des jeunes dans l'emploi, et avec l'entreprise d'insertion A.C.2 I. dont les activités sont liées au groupe Leroy-Sommer". Cette forte conviction sur la valeur de l'apprentissage comme moyen d'insertion, Bernard LIPPI l'a acquise dans sa pratique de chef d'entreprise et dans les comparaisons qu'il a pu faire, lors de ses déplacements en Europe et notamment en Allemagne. De ces voyages d'affaires il tire également une autre conclusion : la France, ses entreprises et ses Hommes ont beaucoup à gagner d'une ouverture vers le monde. Mais les français ne sont pas encore assez nombreux à vouloir travailler à l'étranger. Dans son entreprise, les personnels commerciaux travaillent pour le marché national mais également sur les marchés étrangers. "Pour nous, Barcelone ou Londres sont plus accessibles que Strasbourg et la Lorraine". Une façon de s'apercevoir que, désormais, ce n'est plus aux frontières que seront installés des grillages.

⁽¹⁾ Centre d'Études des Sciences de l'Ingénieur



APPEL au Noël de la Solidarité

Comme en 95, nous vous sollicitons, vous et vos enfants, pour le don de jouets en très bon état qui ne servent pas ou plus. Ceci pour faire un cadeau à des enfants de la Communauté de Communes - peut-être des voisins à vous - des enfants dont les parents ne pourront pas avoir les moyens d'offrir une grande fête pleine de cadeaux à leurs enfants.

Merci de nous porter ces jouets avant le 14 décembre au Centre Social.

CENTRE DE LOISIRS

LES ACTIVITÉS DE DÉCEMBRE

Mercredi 4 : Grand jeu

Mercredi 11 : Créations exotiques

Mercredi 18 : Colliers de fleurs et percussions

Cinéma : Les Aristochats

Suite au peu de demande des parents pour l'ouverture du Centre de Loisirs pendant les vacances de Noël, CELUI-CI NE SERA PAS OUVERT.

Le Centre reprendra donc le mercredi 8 janvier.

Merci de votre compréhension.

EXPOSITION

DU 15 AU 29 DÉCEMBRE 1996

"images et colonies"

Exposition-événement
"A la découverte d'un siècle d'images. Un voyage dans l'imaginaire colonial"

Vernissage musical
à la MJC-CS
le vendredi 13 décembre
à 18 h 30

LA CRECHE FAMILIALE



"Cric-Crac", le mot code pour ouvrir la boîte à histoires de Stéphanie Lafitte, conteuse venue en octobre à la crèche. Les P'tits Loups ont écouté et partagé avec les

assistantes maternelles des instants magiques : la plupart des petites têtes sont tournées vers Stéphanie et on peut lire dans les regards la surprise, l'attente de la suite de l'histoire ; on mime, on ose s'avancer à quatre pattes pour toucher le "héros" de la comptine, on joue à cache-cache avec le filet bleu, on le tire : il est le lien entre tous, et les enfants ont bien voyagé avec les contes cette matinée-là.

Tout récemment, un autre voyage pour les P'tits Loups ! Cette fois, vers le monde des jouets à Angoulême. Beaucoup d'enfants ont profité de Ludoland. Ils ont essayé les jeux, gravi les montagnes de tapis colorés, et se sont laissés glisser sans risque, se sont fauilés dans le tunnel et sont ressortis avec des éclats de rire, ont plongé dans la piscine à balles même avec appréhension. Tous ces petits événements laissent des souvenirs. Sans oublier qu'un espace musique était aménagé où tous les enfants, même les plus jeunes ont pu apprécier différentes sonorités et essayer divers instruments. Ce trajet à travers le pays des jeux est un avant goût de Noël qui approche et auquel nous nous préparons tous.



à la MJC Centre Social

"DINGO ET MAX"
Jeudi 12 décembre 1996 à 20 h 45

SPECTACLE : Théâtre du cœur Vert

4 PIÈCES COURTES DE JC GRUNBERG



“Job”, “Rixe”
“A qui perd gagne”,
“Les Vacances”

La télé, le racisme, les vacances du français moyen : trois thèmes à l'humour décapant. Une troupe amateur à la qualité professionnelle, connue sur Mouthiers pour les éclats de rire créés lors des précédents spectacles... A retrouver avec plaisir.

VENDREDI 6 DÉCEMBRE 1996
à la salle polyvalente à 20 h 30

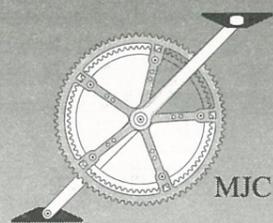
Accessible aux enfants de plus de 10 ans

TARIFS : Adultes : 30 F

Jeunes (- de 18 ans) et chômeurs : 15 F

AMIS DU VTT

Les ados de Mouthiers vous invitent à
un Rallye Vélo,
ouvert à Tous
le samedi 14 décembre
à 13 h 30



Rendez-vous à la
MJC Centre Social de Mouthiers.

PARTICIPATION

Individuel : 25 F - Famille : 50 F

Prêt de vélo sur place pour ceux qui n'en ont pas
(réservation indispensable).
Goûter Gourmand pour tous les participants à 17 h.

VENEZ NOMBREUX

SENTIERS DE BOËME

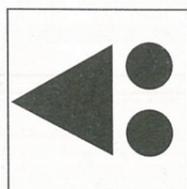
Calendrier des randonnées pédestres : décembre 1996

Chaque randonnée comportera une distance normale et une distance raccourcie (environ 11-12 km et 7-8 km). Les randonnées sont ouvertes à tous. Néanmoins il est souhaitable que les randonneurs non occasionnels adhèrent à “Sentiers de Boème” (35 F par an)

Jour	Organisateur	RV à Mouthiers	Lieu de la randonnée	Point de départ	Heure	Nb de km
Di. 15 déc.	Andrée BOISSINOT	13 h 45 Place de la Gare	Asnière/Nouère	Centre EDF Rte de St Jean d'y	14 h	9,5 et 8
Di. 29 déc.	Roseline TALON	13 h 30 Place de la Gare	Voulgézac	Parking en bas	14 h	12 et 9

Vendredi 13 décembre à 20 h 30 à la MJC

Réunion des membres de Sentiers de Boème pour l'établissement du calendrier des randonnées du 1^{er} semestre 1997.



Vous avez du remarquer ces curieuses pancartes sur les chemins autour de Mouthiers. En septembre nous vous annonçons que notre association allait baliser avec ces pancartes un circuit VTT permanent appelé : “Circuit des Logis et Châteaux”.

Nous pensons ensuite continuer ce type de tracé dans l'inter-communalité en allant vers Vœuil, Rouillet et Sireuil, ce qui pourrait représenter environ 150 à 200 km de sentiers balisés. De là à imaginer que des gens pourraient venir passer le week-end dans notre commune pour randonner, il n'y avait qu'un pas, que notre imagination avait vite franchi... Surtout que chaque année, nous effectuons un gros travail pour la mise en place

des Boucles de la Boème, qui permettent de faire connaître notre potentiel randonnée aux pratiquants...

Malheureusement nous rencontrons quelques difficultés dans certains secteurs car nos pancartes disparaissent régulièrement (5 fois sur deux points précis). Il s'agit principalement du village Chez les Rois, et un peu autour de l'Etang des Vachons.

Nous ne pouvons que déplorer ce type de comportement et nous espérons que cela cessera rapidement. Bien sûr nous sommes prêts à recevoir toutes les remarques concernant ces projets de balisage et à en débattre.

Robert BOSSARD : ☎ 05 45 67 87 44

INVITATION

Depuis 1993, la Commune de Mouthiers sur Boème en relation avec l'Association des Amis des Lavoirs de Mouthiers, a entrepris la restauration des lavoirs situés dans le bourg en bordure de Boème.

Cette restauration est aujourd'hui terminée et nous avons le plaisir d'inviter la population de la commune à l'inauguration de ces lavoirs qui aura lieu le

SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1996
À 11 HEURES.

Le rendez-vous est fixé place de la Gare.
A l'issue de cette manifestation, un “pot de l'amitié” sera servi dans les locaux de la MJC Jules Berry (place de la Gare).

SECOURS POPULAIRE

Le local du Secours Populaire, 57 rue de la Boème, sera ouvert les 3^{èmes} samedis de chaque mois et tous les 1^{ers} lundis de chaque mois.

Prochaines dates d'ouverture :
Samedi 7 décembre
et
lundi 16 décembre.

COMITE DES FÊTES

A l'occasion de la **Fririe des Vendanges** le comité des Fêtes remercie les monastériens pour leur participation à cette manifestation qui s'est déroulée dans une ambiance sympathique.

RÉSULTAT DU CONCOURS DE VÉLOS

Liste des gagnants

Catégories Vélos Décorés

1^{er} Florent TKACZUK
2^{ème} Romain MILCENDEAU
3^{ème} Quentin COPPENS

Catégorie Vélos Insolites

1^{er} Simon CARTERET
2^{ème} Romain BOSSARD

Catégorie Vélos Fleuris

1^{er} Vanessa CALONNE
2^{ème} Valérie FOUCHÉ
3^{ème} ex aequo
Alice BOSSARD
Adrien POUGEARD

Pour ce 1^{er} concours de vélos, nous remercions les enfants et leurs parents pour leur imagination.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Comité des Fêtes

Jeudi 31 octobre 1996

Composition du Bureau

Président d'honneur : Cécile FORGERON
Président : Didier POUGEARD
Vice président : Dominique REIGNIER
Trésorier : Daniel PONTINI
Secrétaire : Serge CLAPOT
Secrétaire adjointe : Marie Line POUGEARD

Membres

Nicole REIGNIER, Christian LARPE,
Eric PLAIRE, Patrick VINSONNAUD,
Daniel DENAUD, Jérôme TROUSSICOT,
Thierry DELAUNAY.

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux **D'ÉLAGAGE ET D'ABATTAGE** nécessaires à l'entretien de la ligne électrique à 225 KV FLEAC-SANILHAC vont être entrepris sur le territoire de la commune à dater du 18.11.96.

L'exécution de ces travaux a été confiée par Electricité de France, Service National, à l'entreprise **PRIEUR JEAN-LUC.**

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise :

Jean-Luc PRIEUR, 1 rue du Chemin de Koff - 17570 LES MATHES - ☎ 05 46 22 43 55.

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local d'Electricité de France qui assure le contrôle des travaux, **M. LAFOND, rue Aristide Bergès - 17187 PERIGNY CEDEX - ☎ 05 46 51 43 81**

ETAT CIVIL

Naissances

- Le 7 novembre Marine MACOILLARD
7 bis, rue du Moulin

Décès

- Le 22 novembre Gérard GANNE
Les Basses Justices
- Le 22 novembre Jame NEBOUT
Rue des Lavoirs

TOUR DE GARDE DES MEDECINS POUR LE MOIS DE DECEMBRE

Du samedi 30 à 14 h au lundi 2 à 7 h : Dr DELAGE
- ☎ 05 45 91 42 25

Du samedi 7 à 14 h au lundi 9 à 7 h : Dr PELLETIER
- ☎ 05 45 67 19 39

Du samedi 14 à 14 h au lundi 16 à 7 h : Dr BOURRIQUEN
- ☎ 05 45 91 42 25

Du samedi 21 à 14 h au lundi 23 à 7 h : Dr GIRAUD
- ☎ 05 45 67 86 82

Du mardi 24 à 18 h au jeudi 26 à 7 h : Dr CAVARD
- ☎ 05 45 67 24 23

Du samedi 28 à 14 h au lundi 30 à 7 h : Dr FORGEAUD
- ☎ 05 45 90 60 77

VENDREDI 6 DECEMBRE 1996

L'association des Paralysés de France organise

Ramassage de Textiles Vêtements et Chaussures

Nous comptons sur votre compréhension pour
utiliser des sacs poubelles ou tout autre sac plastique.
Merci.

A déposer avant le 5 décembre 1996
à la Mairie aux heures d'ouverture

Association des Paralysés de France
5, quai du Halage - ANGOULEME - ☎ 05 45 92 96 64

Sur votre agenda...

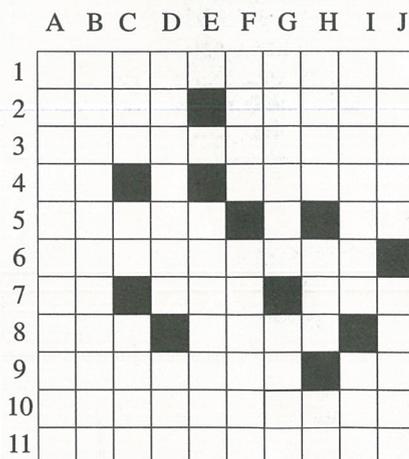
• DECEMBRE

- 6 : Spectacle Cœur Vert
- 13 : Expo "Images et Colonies" - Vernissage musical
- 14 : Rallye Vélo
- 18 : Championnat Départemental Echecs Enfants

• JANVIER

- 12 : Randonnée pédestre intercommunale : découverte du patrimoine
- 19 : Repas des Aînés
- 26 : Loto des parents d'élèves - Randonnée pédestre

Les Mots Croisés de J.P.B. - Problème N° 43 -



HORIZONTALEMENT

- 1 - Préoccupant
- 2 - Bramer - Claire.
- 3 - Péjoratif pour le paysan.
- 4 - Sur une facture.- Ajoute du poids.
- 5 - Convienrais - Sur une borne
- 6 - Courageuse.
- 7 - Lui- Son cul ne mène à rien - Gaulois.
- 8 - Mis à l'envers - Marche arrière à l'encontre d'un cheminement habituel
- 9 - La dernière est la femme de Nicolas - Symbole du fer.
- 10 - Empêche un rapprochement.
- 11 - Celui de l'état est au gouvernement.

VERTICALEMENT

- A. - Ils nagent dans les papiers.
- B. - Il ne veut pas se mouiller.
- C. - Casseur de pierres - Forme d'avoir - Reste au fond de la chaussette.
- D. - Ils sont dix à être souvent sur la première - Transport parisien.
- E. - Donne un caractère russe.
- F. - Ne prend pas beaucoup de responsabilités. - Plante vénéneuse.
- G. - Tranquille - Brouilla.
- H. - Petits lopins - Personnel - Mesure chinoise.
- I. - Sans éclats - Le nôtre est toujours intérieur.
- J. - Regarde souvent Dallas - Bois noir.

SOLUTION DANS LE PROCHAIN NUMERO

SOLUTION DU PROBLEME N° 42

HORIZONTALEMENT

- 1 - PRE. PAON
- 2 - NOCTAMBULE.
- 3 - EUROPE. LAS.
- 4 - UTILE. PUE.
- 5 - MIRE. SUE.
- 6 - ANE. MES. DE.
- 7 - TE. COR. MOT.
- 8 - RAREMENT.
- 9 - QUESTION.
- 10 - ETENDU.
- 11 - ECREMEE. AS.

VERTICALEMENT

- A - PNEUMATIQUE.
- B - ROUTINES.
- C - ECRIRE. REER.
- D - TOLE. CASTE.
- E - PAPE. MORTEM.
- F - AME. SEREINE.
- G - OB. PUS. MODE.
- H - NULLE. - MENU
- I - LAI. DON.
- J - PESE-LETTRES.

Le prochain bulletin

IL paraîtra début janvier. Les articles et annonces des associations et particuliers devront être déposés à la mairie avant le 20 décembre.
Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.